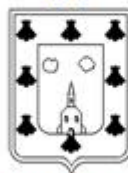


COMMUNE
DE



KIRVILLER

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois le deux du mois de mars, le Conseil municipal de la commune de KIRVILLER s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur ESTREICH Ludovic, Maire.

Etaient présents : BAUER Denis 1^{er} adjoint, HOELLINGER Martial 2^{ème} adjoint,

MMES/MM. BECKER Sandra, HERMAL Patrice, KOENIG Aline, MOREL Pascal, PICHOT Gérard, conseillers municipaux.

N° 001/2023 Compte Administratif 2022.

Mr le Maire présente le Compte administratif de l'année 2021 aux membres présents :

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	120.334,40 €
Dépenses de fonctionnement :	75.953,13 €
Soit un excédent de l'exercice :	44.381,27 €
Résultat reporté de l'exercice 2021 :	0,00 €
Résultat de clôture au 31/12/2022 :	44.381,27 €

Investissement :

Recettes d'investissement :	230.192,79 €
Dépenses d'investissement :	153.668,45 €
Soit un excédent de l'exercice :	76.524,34 €
Résultat reporté de l'exercice 2021 :	3.221,22 €
Résultat de clôture au 31/12/2022 :	79.745,56 €

Le Compte administratif 2022 présente donc un **excédent global** de : **124.126,83 €**

Le Conseil municipal sous la présidence du doyen M. HERMAL Patrick, après que le Maire se soit retiré, **approuve** le Compte administratif 2022 à l'**unanimité**.

Mr le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2022 dressé par le Service de Gestion Comptable de Sarreguemines n'appelle ni observation ni réserve vu sa concordance avec le Compte administratif 2022 et donne ainsi décharge au service comptable.

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement en cas de déficit de la section d'investissement,

Vu les travaux d'investissement restants à réaliser et prévus pour l'année 2023,

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

023 Virement à la section d'investissement : 23 850,00 €

N° 002/2023 Vote des taux des impôts directs locaux.

Le Conseil municipal devant se prononcer sur les taux de la taxe foncier bâti et non bâti.

Après en avoir délibéré, les membres décide par sept voix pour et une abstention **de conserver** les taux de l'année 2022 soit :

- Taxe foncière (bâti) : 24,44 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39,64 %
- Taxe d'habitation : 9,90 %

N° 003/2023 Demande de subventions chaudière.

Les travaux d'installation et de mise en route de la chaudière étant terminés, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'attribution de subventions auprès de la région Grand Est dans le cadre du dispositif Climaxion, ainsi que des aides à travers les Certificats d'Economie d'Energie.

N° 004/2023 Prévisions 2023 en investissements.

Vu le marché complémentaire de la rénovation de l'église restant à finaliser et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas lancer de gros investissements cette année.

N° 005/2023 Divers.

A/ Tarifs fourniture d'électricité.

Le Maire informe l'assemblée qu'il est en négociation avec les services d'EDF afin d'obtenir des tarifs plus en rapport avec les coûts qui étaient en cours avant la crise.

B/ Inauguration de l'église.

L'inauguration suite à rénovation de l'église est fixée au 10 septembre 2023. Le Conseil municipal décide d'une participation financière à hauteur de 50% pour l'organisation de cette manifestation.

C/ Démission du Conseil municipal.

Le maire fait lecture d'un courrier par lequel Mme WEBER Laurence donne sa démission de conseillère municipale. Cette démission est acceptée par l'assemblée.